

liturgiques touchant les prières demandées depuis trois ans par N. S. P. le Pape pour être récitées après les messes basses. Voici le résumé des solutions :

1. Ces prières sont obligatoires : *Sanctilas Sua per decretum mandavit*.

2. Elles doivent être récitées à genoux tout entières, quoique le célébrant se lève généralement pour d'autres oraisons ;

3. Les fidèles qui ne répondent pas à intelligible voix ou qui ne récitent pas le *Salve Regina* avec le prêtre ne gagnent pas les indulgences (300 j.) ;

4. Elles doivent être récitées *immédiatement* après le dernier évangile, quand bien même on aurait à donner la communion après la messe ou à faire quelque autre cérémonie ;

5. Il est convenable que le prêtre prie les mains jointes après avoir laissé le calice sur l'autel ;

6. Le prêtre peut à volonté s'agenouiller sur le palier de l'autel ou sur un autre degré ;

7. En se rendant à cette place, il est libre de faire ou d'omettre l'inclination à la croix ;

8. Il est permis de réciter les prières en français, mais il est mieux d'employer la langue de l'église.

Nous le répétons, toutes ces décisions sont appuyées sur des réponses authentiques ou sur des avis de canonistes autorisés.

Ajoutons que pour engager les fidèles à réciter ces prières avec lui, le prêtre doit lui-même les dire à haute et intelligible voix.

Napoléon 1er faisant le Cathéchisme.—On a souvent cité les admirables témoignages rendus par Napoléon 1er à la divinité de la religion catholique. Mais qui croirait que l'illustre conquérant, devenu l'exilé de St-Hélène, s'était fait cathéchiste d'une enfant ? Voici le trait que raconte à ce sujet l'excellente revue l'*Am : des livres*, dans son dernier numéro :

Il y a une vingtaine d'années de cela, l'archevêque de B.....prenait les eaux à Aix-les-Bains, en Savoie. Pendant le séjour qu'il y fit, on l'appela près d'une moribonde, fille d'un général célèbre dans les guerres du premier empire. Dans l'entretien que le prélat eut avec elle, il ne put s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement en l'entendant parler de la religion comme peu de personnes savent en parler. Dans sa stupéfaction, il lui demanda qui avait pu l'instruire à ce point ?

—Monseigneur, répondit-elle, après Dieu, je dois mon instruction à l'empereur Napoléon. J'étais avec ma famille à l'île St-Hélène. Un jour (j'avais alors dix ans), l'empereur me dit :

—Mon enfant, tu es belle, et tu le seras encore plus dans quelques années ; mais ces avantages extérieurs t'exposeront à bien des dangers dans le monde. Comment pourras-tu y résister si tu n'es pas protégée, armée par la religion ? Ton père n'en a pas, ta mère encore moins. Je prends sur moi le devoir qui pèse sur eux ; viens dès demain, je te donnerai la première leçon.

Et pendant deux années consécutives, j'allais au cathéchisme auprès de l'empereur, plusieurs fois par semaine. Il me faisait lire chaque leçon, puis m'en donnait l'explication. Quand j'eus atteint l'âge de douze à treize ans, il me dit :

Maintenant, mon enfant, tu es suffisamment instruite, je le crois. Il